

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bison International Dr.A.F.Philipsstraat 9 NL-4462 EW Goes PO Box 160 NL-4460 AD Goes

tel. +31 88 3235700 fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: PSRA

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

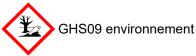
Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.



Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

- FR

www.griffon.eu 1/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

prépolymère polyisocyanate aromatique

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

#### Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 3)

FR

www.griffon.eu 2/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 2)

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· Description: Colle

· Composants dangereux:		
CAS: 99784-49-3	prépolymère polyisocyanate aromatique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119457014-47	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle  Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ↑ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204  Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315:C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10-25%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119480143-45	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle  Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ↑ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204  Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315:C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10-25%

### · Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 4)

– FR

www.griffon.eu 3/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 3)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

(suite page 5)

FR

www.griffon.eu 4/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 4)

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

FR

www.griffon.eu 5/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Brun clair
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 208 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 0,4 Vol %
 Supérieure: 0,0 Vol %
 Point d'éclair 201 °C
 Température d'auto-inflammation 520 °C

• Température de décomposition: Non déterminé. pH Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non déterminé.Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,146 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

• 9.2 Autres informations

Toutes les données physiques pertinentes ont

0 hPa

été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la

caractérisation du mélange.

(suite page 7)

FR

www.griffon.eu 6/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 6)

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

• Teneur en substances solides: 96.7 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant néant · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools.

Réactions au contact de l'eau.

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

(suite page 8)

www.griffon.eu 7/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 7)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif par inhalation.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Oral LD50 2200 mg/kg (souris)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- Sensibilisation Non applicable.
- Toxicité par administration répétée Non applicable.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

FR

www.griffon.eu 8/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 8)

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/ADN, IMDG, IATA UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE · ADR/ADN

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle,

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS · IMDG, IATA

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (o-(pisocyanatobenzyl)phenyl isocyanate, 4,4'-

methylenediphenyl diisocyanate)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/ADN



Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

(suite page 10)

9/12 www.griffon.eu



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

,	(suite de la page
Étiquette	9
· IMDG, IATA	
· Class · Label	<ul><li>9 Matières et objets dangereux divers.</li><li>9</li></ul>
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/ADN, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR/ADN): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</li> <li>No EMS:</li> <li>Stowage Category</li> </ul>	r Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 450 L On cargo aircraft only: 450 L
· ADR/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieu 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 ml 3 (-)
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 100 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POIN DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE N.S.A. (ISOCYANATE DE O-(PISOCYANATOBENZYL)PHÉNYLE,

www.griffon.eu 10/12

(suite page 11)



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 10)

DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE),9,III

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 56a, 56b, 74
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration: A+

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 12)

FR

www.griffon.eu 11/12



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2024 Révision: 25.07.2024

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: GRF PU TIX TR CQ 340G\*12 NLFR

(suite de la page 11)

La classification du mélange s'appuie

généralement sur la méthode de calcul en

utilisant les données des substances

conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
	nar inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long

terme (chronique) pour le milieu aquatique

· Service établissant la fiche technique: PSRA

· Contact: PSRA

Date de la version précédente: 01.06.2021 Numéro de la version précédente: 38

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

www.griffon.eu 12/12